

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL****Commune de Neuville-lez-Beaulieu****SÉANCE DU 23 JANVIER 2024**

Nombre de Membres			Date de la Convocation	Date de l’Affichage
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part aux délibérations		
11	10	10	16 janvier 2024	16 janvier 2024

L’an **DEUX MIL VINGT-QUATRE** et le **VINGT TROIS** du mois de **JANVIER**, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de Monsieur **CARPENTIER Nicolas**, Maire, suite à la convocation, adressée le 16 janvier 2024.

Présents : Sandrine **BOURGEOIS**, 1^{ère} adjointe, Ludovic **CARAMELLE**, Nicolas **CARPENTIER**, maire Agnès **CORNIBÉ**, Thierry **GILBERT**, Rodolphe **JAMINON**, Laurent **LEKEUX**, 2nd adjoint, Oriane **LIEBEAUX**, Cyril **PILLON**, Samuel **VERDONK**.

Secrétaire de séance : Sandrine **BOURGEOIS**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l’unanimité.

ORDRE DU JOUR :**2024_001 - VENTE DES TERRAINS DE GONCELIN****2024_001 - VENTE DES TERRAINS DE GONCELIN**

Le conseil municipal, à l’unanimité des membres votants, décide de vendre 2 lots de terrains situés hameau de Goncelin, issus de la division des parcelles ZM-176 et ZM-177 :

- Lot 1 : Parcelle référencée ZM-186 d’une contenance de 759 m² à M. **LAMBERT Mickaël** au prix de 13 € le m² soit 9 867 €.
- Lot 2 : Parcelle référencée ZM-187 d’une contenance de 981 m² et parcelle référencée ZM-192 d’une contenance de 104 m² à Mme **PERSIA Audrey** au prix de 13 € le m² soit 14 105 €.

Les frais de géomètre sont à la charge de la commune.

Le conseil municipal autorise M. le maire à régulariser la vente et à signer toutes les pièces s’y rapportant.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10	10	0	0	0

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h30.

Mme **BOURGEOIS Sandrine**,
La secrétaire de séance.

M. **CARPENTIER Nicolas**,
Le maire.

